

## Mobilité individuelle : quelle procédure ?

Votre nationalité ou celle de votre diplôme d'accès	Votre pays de résidence	Vous souhaitez entrer en :	Votre procédure
<ul> <li>Française ou Européenne*</li> <li>Vous n'êtes ni Français ni Européen, mais vous postulez en 1re année de licence avec un baccalauréat français obtenu à l'étranger ou le diplôme du Baccalauréat européen</li> </ul>	Peu importe	1 <sup>re</sup> année de licence	Parcoursup De janvier à mars 2025
		2º ou 3º année de licence, 2º année de master	eCandidat Selon les formations (cf. « Offre de formation »)
		1 <sup>re</sup> année de master	Mon Master Du 25 février au 24 mars 2025
Autre	Pays à procédure Campus France (La liste des pays est disponible sur le site de Campus France)	1 <sup>re</sup> année de licence	Demande d'Admission Préalable (DAP) <u>Campus France</u> 1 <sup>er</sup> octobre au 15 décembre 2024
		2º année de licence à 2º année de master	Campus France A partir du 18 novembre 2024 (date limite définie par l'Espace Campus France local)
	Autre (ou France)	1 <sup>re</sup> année de licence	Demande d'Admission Préalable (DAP) D'octobre à décembre 2024
			<b>×</b>
			<u>Vous</u> <u>habitez en</u> <u>France</u>   Vous habitez à l'étranger
		2º ou 3º année de licence, 2º année de master	eCandidat Selon les formations (cf. « offre de formation »)
		1 <sup>re</sup> année de master	Mon Master Du 25 février au 24 mars 2025

<sup>\*</sup>Vous avez la nationalité d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco.